

Attestation d'Assurance KITE AFKITE SAISON 2022

Monsieur Heitzmann Alexandre
avenue de la REGUE VERTE Bat 02 Appt 70
33260 La Teste de Buch France

ASSURE :	Monsieur Heitzmann Alexandre
STATUT :	Moniteur
STRUCTURE AFKITE :	33260 / ALEX KITESCHOOL
DATE D'EFFET (durée ferme)	Du 02/02/2022 à 10:18 AU 01/02/2023 à 23:59 SANS tacite reconduction
COTISATION AFKITE	SOUSCRITE
RESPONSABILITE CIVILE KITE (RC) <i>Contrat AXA France IARD- n°10591740604.</i>	<p>SOUSCRITE</p> <p>Limite de garantie : La garantie RESPONSABILITE CIVILE KITE PERSONNE PHYSIQUE vis-à-vis des tiers est acquise tous dommages confondus (corporels, matériels, et immatériels consécutifs) à concurrence d'un montant de 1 500 000 € par sinistre.</p> <p>ATTENTION : Plein maximum de garantie par année d'assurance : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 8.000.000 d'euros (Huit Millions Euros).</p> <p>Franchise : Sera appliquée une franchise absolue de 250 euros par accident en cas de dommages matériels et immatériels consécutifs uniquement.</p> <p>Limites géographiques : La garantie s'exerce dans le monde entier sauf aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, mais ne peut en aucune manière se substituer à celle qui, à l'étranger, serait à souscrire conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré. SANS PREJUDICE DES EXCLUSIONS PREVUES PAR AILLEURS, DEMEURENT EXCLUS DE LA GARANTIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dommages résultant des activités exercées par des établissements ou installations permanentes, situés en dehors de la France y compris DROM POM COM ou autres collectivités française d'outre-mer, d'Andorre et de Monaco ; - les dommages résultant de toutes activités sportives, prestations exercées ou du fait des produits livrés aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, ou à destination de ces pays. <p>Restent toutefois garantis les dommages survenus aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada à l'occasion de voyages de l'assuré ou de ses préposés dans le cadre de stages, missions commerciales ou d'études, simple participation à des foires, expositions, salons, congrès, séminaires ou colloques d'une durée inférieure à trois mois.</p> <p>Il est convenu que les indemnités pouvant être mises à la charge de l'assuré à l'étranger, lui seront uniquement remboursables en France et à concurrence de leur contre-valeur officielle en euros au jour de la fixation du montant du préjudice.</p> <p>Embargo/Sanctions : Le présent contrat sera sans effet et l'assureur ne sera pas tenu de payer une indemnité ou de fournir des garanties au titre du présent contrat dès lors que l'exécution du contrat exposerait l'assureur aux sanctions, interdictions ou aux restrictions résultant des résolutions des Nations Unies ou aux sanctions économiques ou commerciales prévues par les lois ou règlements édictées par l'Union européenne, le Royaume Uni ou les États-Unis d'Amérique.</p> <p>EXTENSION RC EMPLOI DE PASSAGER(S) : NON SOUSCRITE</p>
INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT (IA PRATIQUANT) <i>Contrat TOKIO MARINE HCC n° FR 012525TT</i> Vivement conseillée	<p>SOUSCRITE</p> <p>Capital DECES / INVALIDITE (pas de franchise si invalidité > 10 %) : 16 000 €</p> <p>FRAIS MEDICAUX : dans la limite de 2 500 € après remboursement régime obligatoire et mutuelle</p> <p>FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE : dans la limite de 3 500 €</p> <p>Exclusivement pour les MONITEURS et MEMBRES AFKITE NON MONITEUR AYANT UN STATUT DE TNS (Travailleur Non Salarié) : Indemnité Journalière de 35 € / jour – Franchise absolue 15 jours – Durée maxi : 300 jours</p> <p>Bénéficiaires en cas de DECES : HEITZMANN Julie.</p> <p>A défaut de désignation, les bénéficiaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si l'ASSURE est marié : son conjoint non séparé de corps à ses torts, ni divorcé, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut ses héritiers, - si l'ASSURE est signataire d'un PACS, son partenaire, à défaut ses héritiers, - si l'ASSURE est veuf ou divorcé : ses enfants à défaut ses héritiers, - si l'ASSURE est célibataire : ses héritiers. <p>Limites géographiques : MONDE ENTIER</p> <p>OPTION COMPLEMENT Indemnité Journalière IJ(réservée aux moniteurs et aux membres non moniteur ayant un statut de TNS) NON SOUSCRITE</p>
INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER (IA PASSAGER) <i>Contrat TOKIO MARINE HCC n° FR 012525TT</i>	NON SOUSCRITE
ASSISTANCE RAPATRIEMENT (AR) <i>Contrat EUROP ASSISTANCE n° 58 224 427</i> Vivement conseillée	<p>SOUSCRITE</p> <p>Tél : 01 41 85 81 02 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 81 02)</p> <p>Fax : 01 41 85 85 71 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 85 71)</p> <p>Couverture : MONDE (déplacement à l'étranger de moins de 180 jours), à l'exception des pays et territoires suivants : Biélorussie, Corée du Nord,</p>

L'attestation est délivrée à titre d'information.

Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur ou le courtier au-delà des termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.
A Saint-Vulbas, Le 02/02/2022
Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.

✂

CARTE MEMBRE AFKITE SAISON 2022



Association Française de Kite
10 Rue de la Bouvine
34 160 ST DREZERY

MONSIEUR Heitzmann Alexandre
ADRESSE avenue de la REGUE VERTE Bat 02 Appt
70
CP/VILLE 33260 La Teste de Buch
PAYS France
STATUT Moniteur
ECOLE ALEX KITESCHOOL 33260

N° CLIENT RRRR907
N° CONTRAT AFK2022/W124549
PERIODE DU 02/02/2022
AU 01/02/2023
SANS TACITE RECONDUCTION

ACCES ESPACE CLIENT:

Identifiant : info@alexkite.com
Mot de passe : Saisir votre mot de passe
A la 1ère connexion ou en cas d'oubli,
cliquez sur "mot de passe oublié"

GARANTIES SOUSCRITES :

RC KITE
IA PRATIQUANT
AR / PJ

En cas d'accident, faire votre déclaration dans un délai de 5 jours :

Tel 04 27 46 54 00 (tapez 1) - sinistres@air-assurances.com

EUROP ASSISTANCE- Contrat n° 58 224 427 - Tél : 01 41 85 81 02 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 81 02)

Fax : 01 41 85 85 71 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 85 71)- Ne pas engager de dépense sans accord préalable



AIR COURTAGE ASSURANCES - Centre de Gestion AFKITE
330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprise Pierre Blanche - 01 150 ST VULBAS - FRANCE
Tel : 09 70 65 01 13- Email : afkite@air-assurances.com

✂

330 Allée des Lilas | Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche | 01150 SAINT-VULBAS | FRANCE
RCS BOURG-EN-BRESSE 422 480 145 | APE 6622 Z | TVA Intracommunautaire FR35422480145
SARL de Courtage en Assurances | N° Orias 07 000 679 www.orias.fr

www.air-assurances.com
info@air-assurances.com
Tel +33 (0)4 27 46 54 00